



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 30 AOÛT 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Elvis LEVI (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Montois Rugby du 18 août 2017 (J1 PRO D2), M. Elvis LEVI est suspendu **2 semaines** pour « *Charger dangereusement un adversaire avec le ballon, y compris avec l'épaule* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Elvis LEVI avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 1^{er} septembre 2017 inclus.

M. Elvis LEVI sera donc requalifié à compter du 2 septembre 2017.

Jordan SENECA (USON NEVERS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre SA XV Charente / USON Nevers Rugby du 18 août 2017 (J1 PRO D2), M. Jordan SENECA est suspendu **6 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le genou* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Jordan SENECA avec l'USON Nevers Rugby, la suspension de 6 semaines s'étendra jusqu'au 8 octobre 2017 inclus.

Monsieur Jordan SENECA sera donc requalifié à compter du 9 octobre 2017.

Sione TAU (USA PERPIGNAN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Colomiers Rugby / USA Perpignan du 27 août 2017 (J2 PRO D2), M. Sione TAU est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de 2 cartons jaunes lors d'une même rencontre* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Sione TAU avec l'USA Perpignan, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 1^{er} septembre 2017 inclus.

Monsieur Sione TAU sera donc requalifié à compter du 2 septembre 2017.